

Conditions générales du West DUCK Swing

Art.1 - Le West Duck Swing se déroule les 17, 18, 19 et 20 Mai 2024 au Mas Tolosa (31830 PLAISANCE DU TOUCH).

Art.2 - Les stagiaires doivent conserver leur bracelet pendant toute la durée du stage ; bracelet qui leur sera remis à leur arrivée sur le lieu du stage. Celui-ci permettra de circuler librement dans les parties dédiées au festival, au cours du stage et des soirées, et donnera accès aux prestations proposées pendant le festival en fonction de la formule à laquelle ils ont souscrit.

Art.3 - Toute photographie et vidéo est interdite pendant la durée des COURS de danse. Néanmoins, avec l'accord des professeurs, les stagiaires seront autorisés à filmer, en fin de cours, le contenu de la leçon.

Art.4 – Le stagiaire autorise les organisateurs à exploiter et diffuser les images et vidéos prises pendant le festival, à toute fin et sans contrepartie.

Art.5 - La responsabilité des organisateurs du stage ne pourra être engagée en cas de tout préjudice corporel ou matériel causé ou subi par toutes personnes, stagiaires et accompagnants ; tant lors des cours, des animations spectacles - etc. - qu'au cours des déplacements occasionnés par le stage. Si la responsabilité en incombe aux stagiaires, ceux-ci devront faire jouer leur assurance responsabilité civile personnelle.

Art.6 - Il est conseillé aux stagiaires d'avoir une assurance responsabilité civile durant le stage afin de couvrir les risques éventuels (cf. art.6).

Art.7 - Clauses de remboursement :

- jusqu'à 30 jours avant le stage (17 avril 2024) : 100% remboursés
- jusqu'à 15 jours avant le stage (3 Mai 2024) : 50% remboursés
- moins de 15 jours avant le stage (après le 3 Mai 2024) : Aucun remboursement ne sera possible

Durant le festival, tout stage commencé et interrompu, pour une raison quelconque, ne peut être remboursé.

Art.8 - En cas de Force Majeure :

En cas de force majeure (exemple : décisions des autorités nationales, régionales, locales ou autre) imposant la fermeture des locaux ou empêchant le déroulement du festival : la direction se réserve la possibilité de reporter – voire d'annuler – le stage. Dans ce dernier cas, il sera procédé au remboursement total des sommes perçues.

Art.9 - La direction se réserve le droit de modifier le déroulement/planning du stage.

Art.10 - Il est rappelé qu'il est formellement interdit de fumer dans l'enceinte des espaces intérieurs qui accueillent le festival.

Art.11 – Veuillez respecter les espaces de danse en vous munissant de chaussures de danse utilisées exclusivement en intérieur.

Art.12 – Une bonne hygiène est absolument nécessaire pour le confort de tous. Veuillez respecter les autres danseurs. Il est formellement conseillé de porter une attention particulière à votre hygiène buccale (haleine), d'apporter du déodorant, des habits de rechange et une serviette.